

Jeudi 18 février 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plateforme anti-discriminations : mais où est donc passée la corpulence ?

A grands renforts de publicité, le Gouvernement s'engage dans la lutte contre les discriminations avec le lancement de la plateforme anti-discriminations.fr. Excellente idée, sauf qu'aucune main n'est tendue en direction des victimes de la grossophobie.

La Ligue contre l'obésité réclame que la question de la corpulence soit véritablement prise en compte.

Une fois encore, les personnes souffrant d'obésité sont oubliées. Rendues invisibles. Pour ne pas dire méprisées.

Vendredi dernier, la ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances a présenté la nouvelle plateforme qui vise à lutter contre les discriminations.

Si l'interface antidiscrimination.fr constitue une belle et solidaire idée, elle révèle également une cruelle indifférence envers la corpulence : cette plateforme particulièrement médiatisée par le Défenseur des droits n'accorde, en effet, aucune place aux victimes de la grossophobie. Une incohérence flagrante alors même que de nombreuses études démontrent que les personnes atteintes d'obésité souffrent de stigmatisation dans leur vie quotidienne. Aussi bien dans le cadre personnel que professionnel, aussi bien dans le parcours scolaire qu'en cas de problème de santé.

Si les services de l'Etat déploient ses moyens pour favoriser l'égalité homme-femme, pour combattre le racisme ou pour dénoncer, à juste titre, les inégalités sociales dont peuvent être victimes des minorités, rien n'est mis en place pour répondre à l'attente grandissante des personnes souffrant d'obésité. Rien n'est prévu pour affronter clairement la discrimination « anti-gros » ambiante. Ce n'est pas normal. Ce n'est pas acceptable !

Sur la nouvelle plateforme, aucun onglet ne permet d'aborder ce sujet sensible, et souvent douloureux, qui touche 7 millions d'adultes français¹. Aucune association liée à la lutte contre la grossophobie n'est directement référencée afin de tenter de venir en aide aux victimes, contrairement aux autres discriminations présentes sur ce nouveau site. Pourtant, les personnes en obésité constituent la cible privilégiée du harcèlement et de la haine déversés sur les réseaux sociaux. Comment, dans ces conditions, apporter « *une réponse efficace, rapide et gratuite à ces injustices individuelles qui minent notre cohésion sociale* », comme le prétend le Gouvernement dans sa communication.

Pire : dans sa présentation, la nouvelle plateforme indique qu'il y a discrimination lorsque trois éléments sont réunis : un traitement moins favorable envers une personne, la nécessité d'un critère défini par la loi et un domaine d'action prévu par la loi. « *La grossophobie entre totalement dans ce schéma*, précise Agnès Maurin, directrice cofondatrice de la Ligue contre l'obésité. *Une personne victime de discrimination à l'embauche, ou à qui on refuse une promotion, à cause de son poids a le droit de saisir la justice*² ». Si le terrain législatif existe, cette oppression liée à l'image du corps n'a, elle, visiblement pas sa place sur une plateforme prétendument en accord avec les maux de son temps.

Oubli ou mépris... ce silence assourdissant autour des victimes de la grossophobie, la Ligue contre l'obésité le dénonce. Dans ses revendications, elle demande à l'Etat français que la corpulence soit reconnue comme un critère de discrimination à part entière, hors du champ de l'apparence physique dans lequel elle est intégrée à tort. « *Ce n'est pas respecter les personnes victimes de grossophobie que de les assimiler avec des questions de couleur de cheveux, de choix de vêtement ou de tatouage. L'apparence physique peut être un choix, pas la corpulence...* », poursuit Agnès Maurin.

¹ Source étude épidémiologique ObEpi-Roche 2012

² Une personne victime de grossophobie peut, sur le fondement des articles 225-1 et suivants du Code pénal, déposer plainte afin que les agissements dont elle est victime soient pénalement sanctionnés.

Pour la Ligue contre l'obésité, la non prise en compte de la grossophobie par la plateforme antidiscriminations.fr renforce, une nouvelle fois, le sentiment d'écartement, voir de rejet, que subissent les personnes en situation d'obésité. « *Cela ajoute à la culpabilisation permanente, assure Agnès Maurin. En ne les écoutant pas, en niant leur souffrance, elles s'enferment dans l'isolement et n'osent plus se manifester* ». En ne reconnaissant pas cette stigmatisation, en les privant d'accès naturel à la plateforme, on leur coupe deux fois plus la parole !

Face à cette situation, la Ligue contre l'obésité demande à la ministre déléguée chargée du dossier et à la Défenseure des droits d'intégrer, le plus rapidement possible, la stigmatisation de l'obésité dans la nouvelle plateforme anti-discriminations mise en place par le gouvernement français. A défaut de réponse, La Ligue contre l'obésité se réserve le droit de saisir la juridiction compétente.

Contacts presse

Agnès Maurin : directrice et co-fondatrice de la Ligue contre l'obésité
06 07 64 86 03 / agnes.maurin@liguecontrelobesite.org

Philippe Palat : journaliste éditorialiste et porte-parole de la Ligue contre l'obésité
06 07 53 28 26 / redaction@liguecontrelobesite.org